



Renonciation de testament

Par **CICERO Antonino**, le **12/04/2018** à **20:54**

Bonjour, Maitre

Mon père est décédé fin 2016, il possédait une villa avec 2 appartement, un des 2 appartement je l'occupai de puis 1996 en lui payant un loyer, les dernières année de sa vie 2015/2016 avec ma fille nous nous somme beaucoup occupé de lui, car il est tombé malade, une forme de la maladie d'Alzheimer, en plus d'un AVC, j'ai 2 frères, un qui vit dans la région et un autre qui est en Polynésie, notre père avait établi un testament olographe, qui stipulais qu'il me léguai l'appartement dans le quel je vis donc l'étage et le rez de chaussé revenait a mon frère qui habite dans la région, mon dernier frère aurait été dédommagé financièrement de notre part, mais le problème est que nous avons renoncé au testament, et je m'aperçoit que j'ai fait une grosse bêtise, je voudrait revenir sur ma décision, pouvez-vous me dire si, il y a moyen de revenir sur le testament et quelle est la démarche.

Merci.

Par **Visiteur**, le **12/04/2018** à **21:00**

Bsr

Oui un peut revenir sur une renonciation, sous réserve qu'il n'y ait pas eu acceptation par d'autres entre temps.